



CAHIER DES CHARGES : « L'Équilibre, où en êtes-vous ? »[©]

FORMATION DES CONCEPTEURS D'ATELIER EQUILIBRE

1. PROBLEMATIQUE

a. Situation :

La chute est la première cause de mortalité et de morbidité des personnes de plus de 55 ans.

Le maintien et la réhabilitation de la fonction d'équilibration sont primordiaux pour diminuer le risque de chute et l'impact psychologique de celle-ci lorsqu'elle se produit.

La mise en place d'un Atelier Equilibre répond à ce besoin et nécessite un partenariat opérationnel.

b. But :

Former des personnes aptes à :

- Promouvoir et mettre en place en responsabilité des Ateliers Equilibre labellisés
- S'entourer de partenaires compétents et motivés (administratifs, médicaux, financiers, ...) et activer et dynamiser ce réseau
- Concevoir et mettre en oeuvre le projet « l'Équilibre, où en êtes vous ? » dans des associations, des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des centres sociaux

2. POPULATION CONCERNEE

Toute personne ayant une formation initiale et une expérience collective avec le public « senior » qui lui permettront d'assumer cette responsabilité.

Pré requis .:

- Niveau III minimum (bac + 2) ou
- Diplôme universitaire de gérontologie (ex. DIGUB ...) ou
- Personne chargée de projet « Seniors et Personnes âgées » au sein d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, d'associations ou de collectivités territoriales (mairies, CCAS, groupements de communes, ...).

3. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le concepteur élabore, organise, met en œuvre et évalue un projet d'atelier « L'Equilibre, où en êtes-vous ? ».

Avant de mettre en œuvre le projet, le concepteur s'engage à respecter le cahier des charges et la charte graphique du programme « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » en signant une attestation d'engagement qu'il adresse au comité de pilotage de sa région.

Il rend compte de son action auprès du Comité de Pilotage Régional.

Il accepte la supervision mise en place dans son département ou sa région.

A travers 4 Objectifs Terminaux d'Intégration (OTI), les concepteurs sont capables de :

a. Situer les Ateliers Equilibre dans leur contexte :

- Connaître les différents partenaires, leurs rôles et leurs fonctionnements
- S'approprier les procédures de mise en œuvre d'un Atelier Equilibre
- Positionner les Ateliers Equilibre par rapport aux différentes structures d'accueil des personnes âgées
- Connaître les différents statuts et rôles de l'animateur et de l'aidant Atelier Equilibre

b. Promouvoir les Ateliers Equilibre dans un environnement :

- Maîtriser les outils promotionnels et leur diffusion
- Connaître les personnes ressources et les partenaires de proximité

c. Réinvestir les connaissances utiles à la prévention des chutes :

- Exploiter les connaissances en matière de prévention des chutes, de psychologie et de communication avec la personne âgée

d. Etre capable de concevoir et gérer un projet « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » :

- Concevoir un projet « L'Equilibre, où en êtes-vous ? »
- Organiser un projet « L'Equilibre, où en êtes-vous ? »
- Mettre en œuvre un projet « L'Equilibre, où en êtes-vous ? »
- Evaluer l'impact de l'atelier sur les personnes âgées
- Evaluer un projet « L'Equilibre, où en êtes-vous ? »

4. CONTENUS DE LA FORMATION

a. Connaissance du contexte Atelier Equilibre :

- Les différents partenaires institutionnels
- Le Comité de Pilotage et son fonctionnement
- Les conventions
- L'attestation d'engagement de la structure organisatrice d'un Atelier Equilibre
- Les différentes structures d'accueil des Ateliers Equilibre
- Les rôles, droits et devoirs de l'animateur et de l'aidant

b. Communication :

- Les différents supports promotionnels des Ateliers Equilibre
- Les interlocuteurs des structures d'accueil
- Le réseau de diffusion de l'information

c. Connaissance de la personne âgée :

- Le vieillissement physiologique, en particulier celui de la fonction d'équilibration
- L'approche psychologique spécifique
- Les modes de communication avec la personne âgée
- Epidémiologie, causes, conséquences et approche psychologique de la chute
- L'aménagement de l'habitat

d. Conception et gestion d'un projet adapté à la personne âgée :

- La méthodologie
- Les éléments systémiques
- Les étapes
- L'évaluation et les perspectives du projet

5. MODALITES DE LA FORMATION

A - Méthode :

- Interventions de professionnels de la santé et de l'activité physique adaptée
- Travail en groupe avec alternance d'exposés théoriques et d'application pratique
- Travail personnel du stagiaire sur son expérience et son projet, présenté au cours d'un échange interactif avec les autres concepteurs

B - Organisation de la formation :

a. Actes de Candidature et inscription :

Les dossiers de candidature sont instruits par l'organisme de formation professionnelle délégataire de la formation Atelier Equilibre.

Cet organisme vérifie les pré-requis, suit les dossiers administratifs et financiers, établit les conventions et/ou les contrats de formation.

b. Détails de l'organisation :

Formation en alternance d'une durée totale de 40 heures selon l'ordre suivant :

- ➔ 1^{er} module en centre de formation : 1 journée
 - Formation théorique, présentation du projet « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » et des partenaires du programme
- ➔ 2^{ème} module en situation au sein de la structure :
 - Mise en œuvre du projet dans une structure
 - Suivi d'Atelier Equilibre avec visite d'accompagnement
 - Gestion du projet dans son ensemble

- ➔ 3^{ème} module en centre de formation (si atelier réalisé) : 1 journée
 - Analyse et bilan de l'action
 - Echange d'expériences

c. Organisme de Formation :

La FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire) est délégataire de la formation. Les comités régionaux EPGV ont la responsabilité de la mise en œuvre des modalités d'organisation.

- Conditions d'encadrement :

La direction et l'encadrement de la formation sont assurés par les membres des Equipes Techniques Régionales habilitées par le Cadre Technique Régional, les partenaires du Comité de Pilotage.

- Conditions matérielles :

L'organisme de formation met à la disposition des stagiaires les moyens matériels nécessaires au bon déroulement de la formation en prenant en compte la spécificité du matériel à utiliser.

6. DOCUMENTS de VALIDATION

- Une attestation de présence sera délivrée à l'issue des modules 1 et 3 en centre de formation
- Un certificat de formation concepteur d'Atelier Equilibre sera délivré à l'issue des 3 modules de formation aux stagiaires qui auront rempli les conditions suivantes :
 - 1) Etre présent et participer activement à tous les modules de la formation
 - 2) Transmettre avant le début du 3^{ème} module un bilan de l'action réalisée.

